

*Chères villageoises, chers villageois,  
Fidèle à son souci d'information, l'équipe municipale a le plaisir de vous transmettre le flash info de mars 2016 et vous souhaite de Joyeuses Pâques. Nous restons à votre disposition pour davantage de précisions.*

### PLATE-FORME DES DÉCHETS VERTS

La plateforme des déchets végétaux est à nouveau ouverte :

**le lundi matin de 10 h à 12 h**  
**le vendredi après-midi de 14 h à 16 h**  
**le samedi matin de 9 h à 12 h**

Il est demandé aux habitants de n'y déposer que les déchets autorisés : le bois, les branchages, le gazon et les feuilles mortes. Les matériaux de démolition (gravats, briques, béton et pavés) ne seront dorénavant plus acceptés. Sont également interdits la dépose de verre, carrelage, plâtre, plastiques et ferrailles, pour lesquels des collectes spécifiques sont organisées.

Un non-respect de cette organisation présente un surcoût pour notre collectivité.

Aussi, nous comptons sur le civisme de chacun.

### ENQUETE MOBILITES Vallée de la Thur & Ligne Mulhouse – Thann – Kruth

#### Quelles sont vos habitudes de déplacement ?

La Région Alsace Champagne-Ardenne Lorraine et Mulhouse Alsace Agglomération souhaitent mieux connaître les pratiques de mobilité des habitants des communautés de communes de la Vallée de Saint Amarin, de Thann-Cernay et de la commune de Wittelsheim et notamment les feins qui subsisteraient à l'utilisation de la ligne Mulhouse - Thann - Kruth.

Cette enquête s'adresse également à toute personne susceptible de se déplacer dans le périmètre de l'enquête.

Pour participer à l'enquête, deux façons possibles :

- ↳ en ligne, via un PC, un smartphone ou une tablette à l'adresse : **[mobilite.aurm.org](http://mobilite.aurm.org)**
- ↳ sur papier, pour les personnes ne disposant pas de connexion, nous tenons à disposition des formulaires en mairie. La commune se chargera de l'envoi.

**Dates de l'enquête : du 8 mars au 11 avril 2016**

## DU COTE DES TRAVAUX

### MUR DE SOUTÈNEMENT

En raison des travaux de construction d'un mur de soutènement de l'intersection entre la rue du Brand et la rue des Cerfs, l'accès rue du Brand et rue des Cerfs sera interdit à partir du lundi 21 mars et ce, jusqu'à la fin des travaux (environ 3 semaines).

La circulation sera déviée par la rue du Brand, à la sortie du village en direction de Mollau.

### PLACE DE JEUX

La place de jeux située le long de la Thur a fait peau neuve en cette fin d'hiver. Les troncs d'arbre la délimitant ont été remplacés et le parking a été stabilisé. Elle est maintenant prête à accueillir les joueurs de foot, basket et volley.

## UN AIR DE PRINTEMPS



**LES CROTTES  
C'EST DANS LE SAC**

Avec les beaux jours, quoi de plus agréable que de se promener dans notre village.

Pourtant, la promenade peut être gâchée par un collant souvenir ramené à la maison par des semelles malchanceuses.

Nous remercions les propriétaires de chiens qui font leurs besoins sur les trottoirs de bien vouloir ramasser ces déjections.

**CROTTE EMBALLEE / COMMUNE EMBELLIE**

## A PROPOS DES FINANCES DE NOTRE COMMUNE

Notre effort de désendettement se poursuit. Nous sommes passés de 1 103 € par habitant à 903 € par habitant à la fin décembre 2015. La moyenne départementale étant de 625 € par habitant.

Nous avons négocié les emprunts pour lesquels un gain réel pouvait être effectué, des bâtiments ont été vendus.

Plusieurs emprunts arrivent à échéance dans les quatre prochaines années, pourtant leur extinction ne fera que compenser la baisse des dotations de l'Etat.

L'endettement principal de notre commune provient de la construction de notre école qui aujourd'hui, nous coûte 36 000 € par an et ce, jusqu'en 2040.

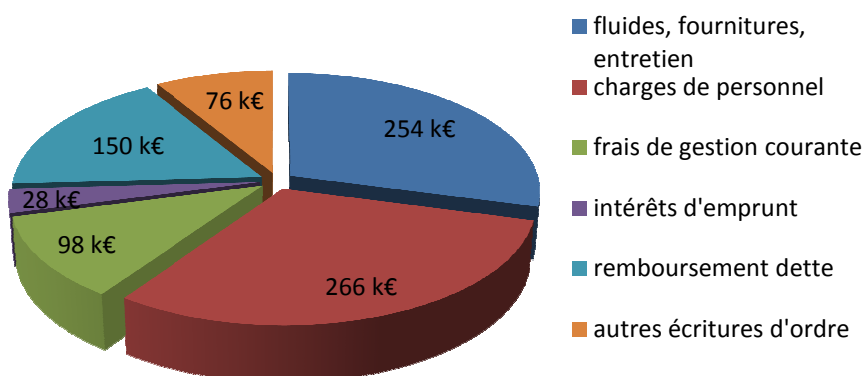
Après deux années de pilotage du budget communal, le conseil municipal confirme la nécessité d'être très prudent dans les dépenses de notre commune. Une gestion responsable nous interdit tout investissement conséquent dans les prochaines années.

Malgré une recherche systématique de subvention et une gestion rigoureuse des dépenses au quotidien, la baisse importante des dotations de l'Etat et la prolifération des normes nous contraignent à la plus grande vigilance.

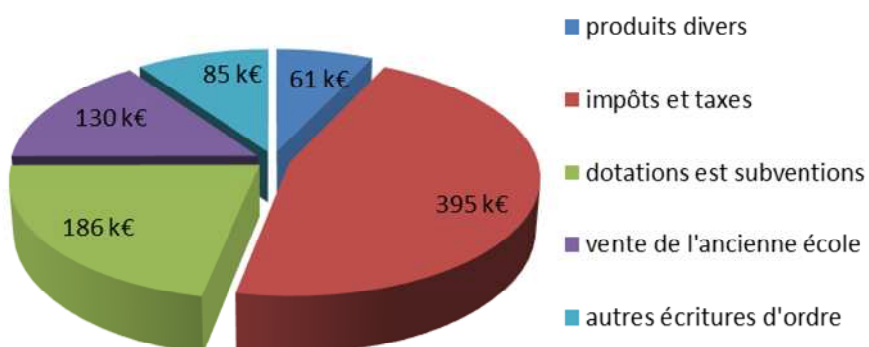
Nous nous attacherons néanmoins à faire le maximum pour la mise en conformité de nos bâtiments du point de vue de la sécurité et de l'accessibilité. Des arbitrages et une priorisation sont indispensables et une réalisation échelonnée sur plusieurs années est programmée.

Un autre effort peut être réalisé dans le cadre des économies d'énergie, dans la mesure où de fortes incitations financières de l'Etat sont à saisir.

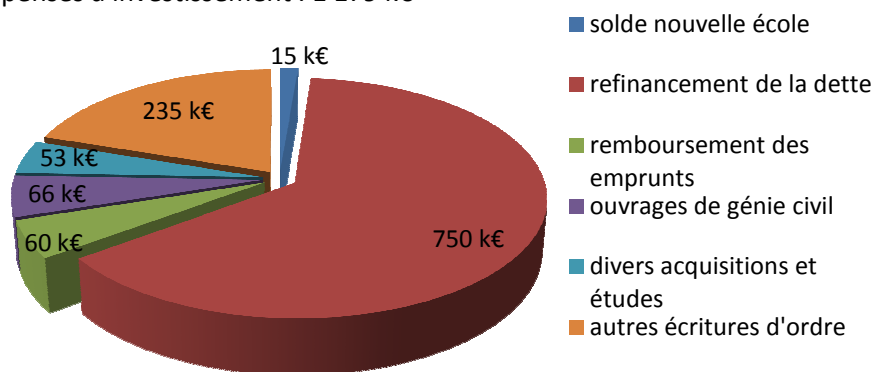
Dépenses de fonctionnement : 871 k€



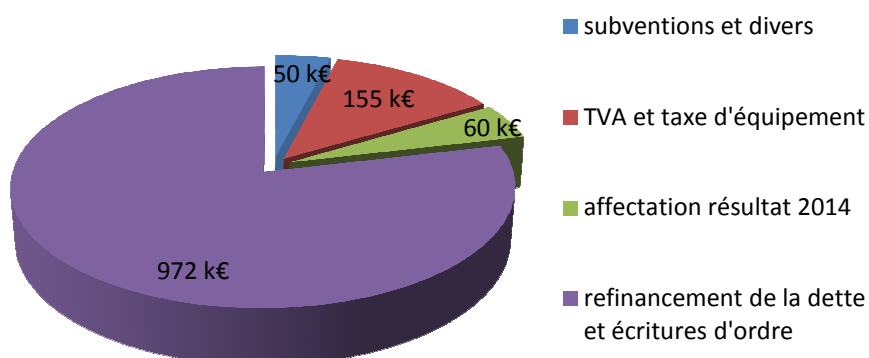
Recettes de fonctionnement : 857 k€



Dépenses d'investissement : 1 179 k€



Recettes d'investissement : 1 236 k€



## LE CONSEIL MUNICIPAL EN BREF

En séance du 21 mars 2016, le Conseil Municipal :

- Approuve le compte administratif et le compte de gestion du budget forêt 2015 et affecte son résultat.
- Approuve le budget primitif forêt 2016.
- Approuve le compte administratif et le compte de gestion du budget principal 2015 et affecte son résultat.
- Approuve le budget primitif 2016 dont les principales orientations budgétaires sont la mise en service de la maison communale, le soutènement du mur rue du Brand, la mise en œuvre des travaux de sécurité et d'accessibilité, les différents aménagements de sécurité et la rénovation d'une partie de l'équipement d'éclairage public.
- Décide de maintenir les taux des contributions directes pour 2016.
- Autorise le Maire à demander des subventions pour les différents travaux 2016.
- Décide du montant du régime indemnitaire.
- Décide du montant des subventions attribuées aux associations locales et organismes divers.
- Donne son accord pour le remplacement d'un associé du lot de chasse « Brand ».
- Fixe les modalités de location de la Maison Communale.
- Décide de ne plus accepter de gravats à la plate-forme des déchets verts.
- Fixe la date de la 1<sup>ère</sup> Journée Citoyenne au 7 mai 2016.

## Surcharge de travail, besoin d'aide ? Pensez à AGIR !



AGIR est une association à but non lucratif, engagée dans une démarche qualité depuis 2006 et conventionnée par l'Etat pour accueillir, proposer du travail et accompagner des demandeurs d'emploi.

Depuis bientôt 30 ans, l'association propose aux particuliers, collectivités, associations ou entreprises, la mise à disposition de personnel adapté à leurs besoins, pour des travaux ponctuels ou réguliers tels que :

- |  |   |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"><li>- <b>travaux ménagers</b> : ménage courant, nettoyage de fond, lavage des vitres...</li><li>- <b>repassage</b> : à votre domicile ou en amenant la panière de linge aux permanences de l'association</li><li>- <b>aide aux courses</b> avec votre véhicule</li><li>- <b>garde d'enfants de plus de 3 ans</b> à votre domicile</li><li>- <b>entretien du jardin et du potager</b> : tonte, débroussaillage, taille de haies, arrosage des fleurs et du potager,</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>- bêcheage, ramassage des feuilles mortes ...</li><li>- <b>manutention</b> : rangement du bois de chauffage, rangement de caves ou de greniers</li><li>- <b>aide au déménagement</b></li><li>- <b>petit bricolage</b> : montage/démontage de meubles, aide aux travaux de peinture ou de tapisserie, ...</li><li>- <b>déneigement</b></li></ul> |
|--|---|

AGIR est l'employeur et se charge de toutes les formalités administratives. Pour les travaux de services à la personne, les particuliers bénéficient d'une réduction fiscale de 50 % des sommes versées.

L'association dispose, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, d'une antenne sur le canton de Saint-Amarin.

Contact : Virginie HUGUENIN-RICHARD 15 rue de la Gare 68550 SAINT-AMARIN

Tél : 03 89 74 26 86 ou par courriel : [contact@agir68.fr](mailto:contact@agir68.fr)

Site internet : [www.agir-thann.fr](http://www.agir-thann.fr)

L'association intervient également sur les secteurs de Thann, Cernay et Masevaux.



# FONCTIONNEMENT DE LA PLATE-FORME DE HUSSEREN-WESSERLING

## VOUS POUVEZ DEPOSER

- ↪ dans l'espace identifié « VERT » :  
les branchages et déchets de taille d'arbres  
(maximum Ø 10 cm, longueur 1,50 m)
- ↪ dans l'espace identifié « GAZON » :  
le gazon, les feuilles mortes.
- ↪ dans l'espace identifié « BOIS » :  
les déchets bois débarrassés de tout  
autre matériau.



## SONT INTERDITS

GRAVATS,  
verre, carrelage, plâtre,  
plastique, ferraille, ordures  
ménagères.....

**Le non-respect de ces consignes présentera un surcoût à la collectivité.  
Nous comptons sur votre civisme.**

## LES ADRESSES POUR DEPOSER LES DECHETS SPECIFIQUES

### GRAVATS, BETON, AGGLOS, TOUT-VENANT

KRAGEN Recyclage  
3 rue de la Scierie  
68121 URBES  
Tél : 03.89.82.69.00  
\*\*\*

Sté TRITER  
29 rue des Genêts  
68700 ASPACH-LE-HAUT  
Tél : 03.89.62.70.00  
\*\*\*

Plate-forme STGA  
2 rue des Genêts  
68700 ASPACH-LE-HAUT  
Tél : 03.89.75.60.94

### AMIANTE

ALSADIS  
35 rue de l'Europe  
68700 CERNAY  
Tél : 03.89.75.42.36  
sur rendez-vous

### PLACOPLATRE

CERNAY ENVIRONNEMENT  
35 rue de l'Europe  
68700 CERNAY  
Tél : 03.89.75.42.36  
sur rendez-vous



### VERRE DE VITRAGE

Plate-forme STGA  
2 rue des Genêts  
68700 ASPACH-LE-HAUT  
Tél : 03.89.75.60.94

## OUVERTURE

- Lundi de 10 h à 12 h
- Vendredi de 14 h à 16 h
- Samedi de 9 h à 12 h

En dehors de ces heures d'ouverture,  
possibilité de récupérer la clef en mairie  
**contre signature de la charte d'utilisation.**